



**SAINT-MARCELLIN
VERCORS ISÈRE**
COMMUNAUTÉ

Programme Local de **Prévention** des **Déchets Ménagers** et **Assimilés** (PLPDMA)



2024/2029

Version mai 2024



4

1. CONTEXTE

1.1 Introduction

1.2 Démarche d'élaboration du PLPDMA

6

2. GOUVERNANCE ET ANIMATION DU PLPDMA

2.1 Animation : l'équipe projet

2.2 Gouvernance : la Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi (CCES)

8

3. TERRITOIRE DE SAINT-MARCELLIN VERCORS ISÈRE COMMUNAUTÉ

10

4. OBJECTIFS

4.1 Objectifs réglementaires

4.2 Objectifs de la collectivité

14

5. PLAN D'ACTIONS, COMPOSÉ DE 6 THÈMES, 10 AXES ET 29 ACTIONS

1. CONTEXTE

1.1 Introduction

Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté réalise depuis 1999 des actions de prévention, principalement axées sur le compostage, la sensibilisation, l'éco-exemplarité et le réemploi.

HISTORIQUE DES ACTIONS MENÉES



Compostage individuel depuis 1999



Compostage partagé depuis 2010 (11 sites installés en 2010 + 10 sites de compostage autonomes en établissement)



Lombricompostage depuis 2011



Ressourcerie intercommunale depuis 2011



Formation guide et maître composteur d'un agent du service Gestion et Valorisation des Déchets (juin et octobre 2022)



Opérations poules en 2014 et 2015, puis en 2022 et 2023 (4 opérations / 2500 poules adoptées)



Participation à la Semaine européenne de la Réduction des Déchets (éditions 2021, 2022 et 2023)



Mise en place d'une consigne de bouteilles en verre chez Biocoop à Chatte (association « Ma bouteille s'appelle reviens »)



Nouveaux STOP PUB mis à disposition du public



Accompagnement « Éco-manifestation » commune de Poliénas (1^{er} et 2 juillet 2022)



Sensibilisation en milieu scolaire (Ambassadeur du tri jusqu'en 2021 ; puis interventions d'Espace Nature Isère de la petite section au CM2 => 33 écoles / 103 interventions / 2394 élèves / 136 heures d'intervention)

La collectivité s'est ainsi engagée dans l'élaboration et l'animation d'un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA), visant à formaliser les actions déjà engagées, à en impulser de nouvelles et à mobiliser les acteurs du territoire sur cette thématique.

Le présent document constitue le plan d'actions du PLPDMA.

1.2 Démarche d'élaboration du PLPDMA



© Lucien Tavares photographie

Le plan d'actions est le fruit d'un travail de construction qui a mobilisé deux groupes de travail

LA COMMISSION DÉCHETS ET LE GROUPE PRÉVENTION

Ces groupes se sont réunis sur les années 2022 et 2023 afin de définir les thèmes et axes de travail pour le PLPDMA :

- **25/03/22** - groupe prévention
- **30/03/22** - groupe prévention et Conseil de Développement
- **05/05/22** - commission déchets et Conseil de Développement
- **13/04/23** - groupe prévention et Conseil de Développement

UNE COMMISSION CONSULTATIVE D'ÉLABORATION ET DE SUIVI (CCES)

Le 4 juillet 2023, la CCES s'est réunie en vue de sa validation en bureau exécutif le 30 avril 2024 et de son adoption par délibération en conseil communautaire le 23 mai 2024. La CCES s'est également réunie le 25 mai 2023 pour la présentation de la 1^{ère} mouture aboutie du PLPDMA.

6 thèmes
et **10** axes
ont été retenus et seront réalisés
sur la durée totale du présent PLPDMA
soit **6** ans

29 actions
sont prioritaires
dont **17** actions
qui ont été identifiées comme prioritaires

La CCES sera consultée une fois par an

2. GOUVERNANCE ET ANIMATION DU PLPDMA

2.1 Animation : l'équipe projet

L'ÉQUIPE PROJET ÉLABORE, MET EN ŒUVRE, ÉVALUE ET DIFFUSE LES RÉSULTATS DU PLPDMA.

ELLE EST COMPOSÉE :

- D'élus du groupe prévention de la commission déchets de Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté
- Du directeur Gestion et Valorisation des Déchets,
- Du responsable prévention,
- De l'animateur biodéchets,
- De l'animateur prévention et tri,
- Du directeur de cabinet et/ou de la communication

LES MISSIONS DE L'ÉQUIPE PROJET :

- Mise en œuvre et suivi des actions en lien avec les autres services missionnés, les partenaires
- Préparation et participation aux réunions de la CCES
- Participation et organisation d'évènements
- Réalisation de tableaux de bord de suivi et de d'évaluation annuelle des actions
- Valorisation des actions menées et diffusion au sein du territoire d'une culture commune autour de la prévention des déchets



Visite de scolaires à la déchèterie intercommunale à Saint-Sauveur



Conseil communautaire

2.2 Gouvernance : la Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi (CCES)

La CCES est un lieu de co-construction, à vocation consultative et prospective

- La CCES donne son avis sur le projet
- Un bilan du PLPDMA lui est présenté chaque année
- La CCES évalue le PLPDMA tous les six ans

Ses avis et travaux consultatifs sont transmis à l'exécutif de la collectivité en charge du PLPDMA, qui reste décisionnaire.

La CCES est constituée de 3 collèges :

> Collège représentants de Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté

- Élus désignés lors de la commission déchets (groupe prévention)
- Techniciens des services déchets, communication, économie, Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET), Projet Alimentaire Inter-Territorial (PAIT)

> Collège représentants des partenaires institutionnels

- Chambre des métiers / AISG
- Services de l'État (préfet)
- ADEME

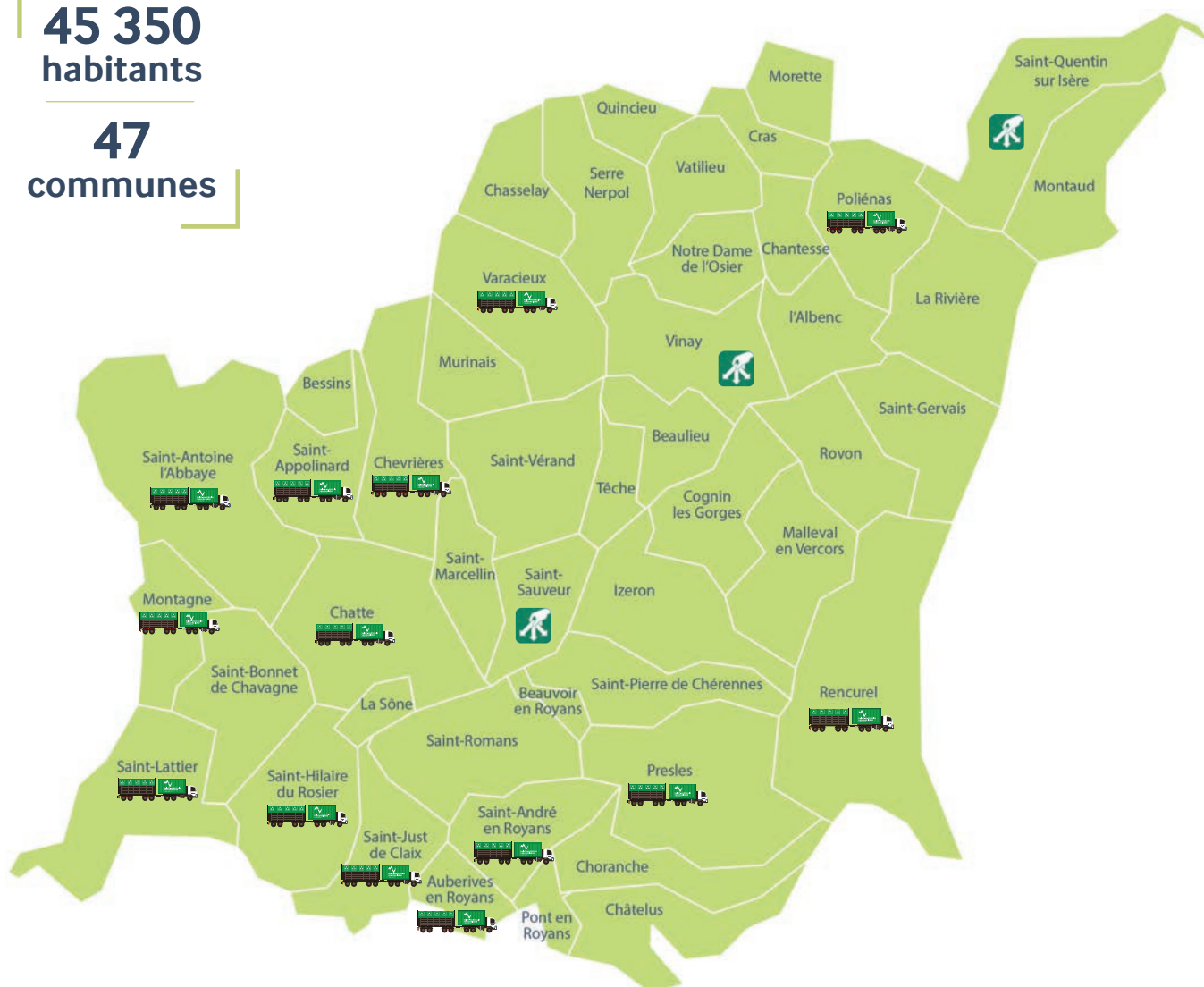
> Collège représentants des acteurs du territoire

- Ressourcerie intercommunale / PA-ISS
- Conseil de développement
- Hôpital
- Unions des commerçants
- Bailleurs sociaux
- Associations du territoire (Espace Nature Isère, Eco-Mat'38)

3. LE TERRITOIRE DE SAINT-MARCELLIN VERCORS ISÈRE COMMUNAUTÉ

45 350
habitants

47
communes



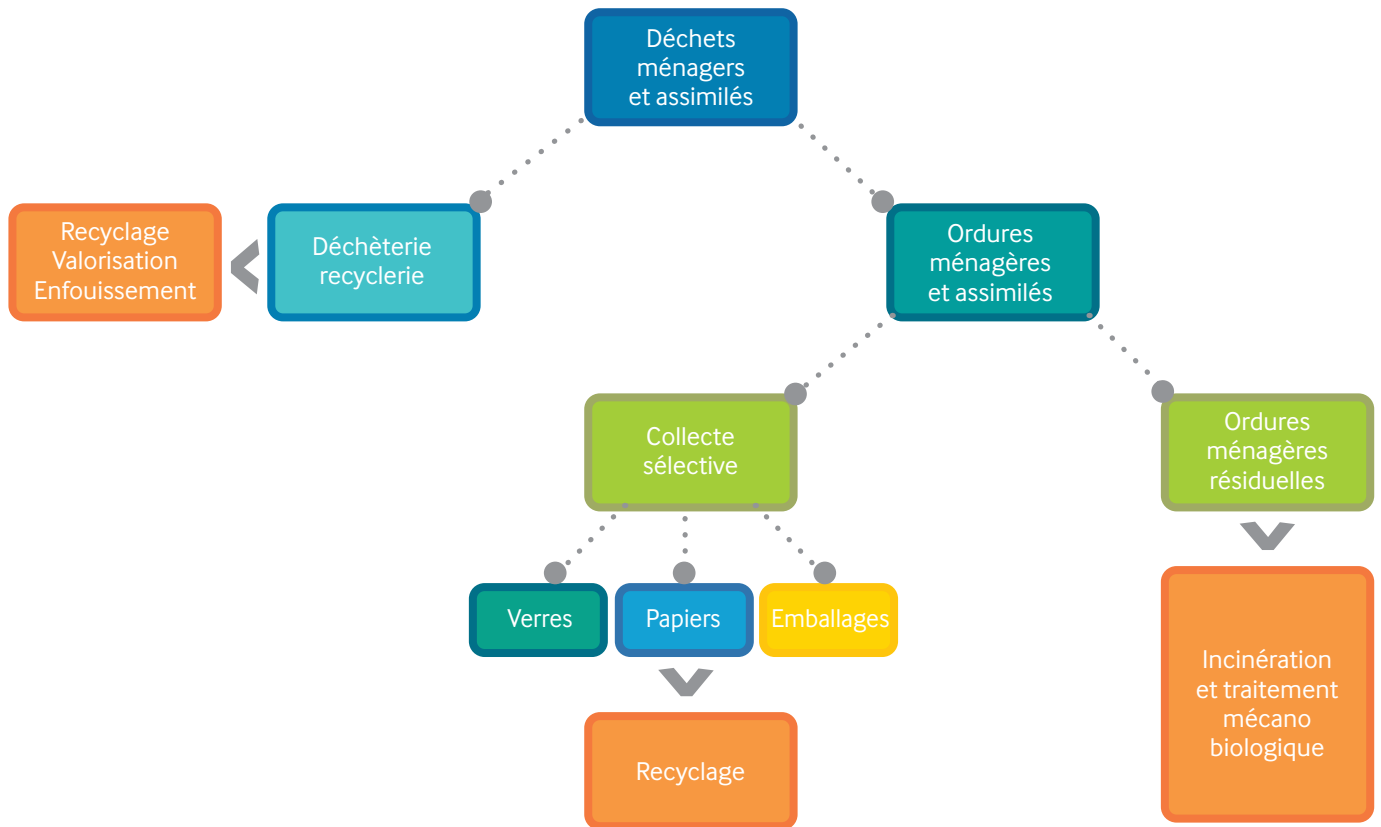
La déchèterie mobile permet aux habitants du territoire les plus éloignés des trois déchèteries de disposer d'un service de proximité pour le tri et le recyclage de leurs déchets.



3 déchèteries intercommunales sont accessibles :
Saint-Quentin-sur-Isère, Saint-Sauveur et Vinay.

LE SERVICE GESTION ET VALORISATION DES DÉCHETS ASSURE :

- La collecte des ordures ménagères, recyclables secs, verre
- Le traitement
- La valorisation
- La gestion de 3 déchèteries : Saint-Sauveur, Vinay et Saint-Quentin-sur-Isère. Les déchets verts sont broyés sur le site du service Gestion et Valorisation des Déchets à Saint-Sauveur, puis livrés vers des exploitations agricoles locales, pour l'opération « co-compostage à la ferme » jusqu'à mars 2024



RATIOS DE PRODUCTION ANNUELLE D'ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES PAR HABITANT

168,38 kg/hab
en 2020

168,50 kg/hab
en 2022

173,45 kg/hab
en 2021

164,40 kg/hab
en 2023

TAUX DE RECYCLAGE SUR LE TERRITOIRE

27% des tonnages collectés
(OMR + emballages + papiers + verre)

53% des tonnages collectés
en déchèterie
(valorisation + recyclage)

4. OBJECTIFS

4.1 Objectifs réglementaires

LOI ANTI-GASPILLAGE ET ÉCONOMIE CIRCULAIRE DU 10 FÉVRIER 2020

Le texte prévoit que des objectifs de réduction, de réutilisation et de réemploi, et de recyclage soient fixés par décret pour la période 2021-2025, puis pour chaque période consécutive de 5 ans. Les mesures phares :

- Réduire de 15% les quantités de DMA produits par habitant en 2030 par rapport à 2010
- Réduire le gaspillage alimentaire, d'ici 2025, de 50 % par rapport à son niveau de 2015 dans les domaines de la distribution alimentaire et de la restauration collective et, d'ici 2030, de 50% par rapport à son niveau de 2015 dans les domaines de la consommation, de la production, de la transformation et de la restauration commerciale
- Atteindre le zéro plastique jetable d'ici 2040
- Introduire une consigne mixte pour le réemploi et le recyclage
- Rendre le tri plus efficace grâce à un logo unique, des modalités de tri et une harmonisation de la couleur des poubelles
- Fin de l'élimination des invendus
- Augmenter les sanctions en cas de manquement à l'interdiction du gaspillage alimentaire
- Créer des fonds pour le réemploi avec plus de 50 millions d'euros chaque année
- Appliquer un indice de réparabilité et tendre vers un indice de durabilité
- Favoriser la réparation et l'utilisation des pièces détachées
- Mettre en place une collecte gratuite des déchets triés du bâtiment

(Source : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORTEXT000041553759/>)





Atelier compostage à destination des scolaires à Saint-Just-de-Claix

ORDONNANCE DU 29 JUILLET 2020

L'ordonnance du 29 juillet 2020 s'inscrit dans la trajectoire de la loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire et transpose les directives relatives aux déchets du paquet européen sur l'économie circulaire.

Cette ordonnance modifie le code de l'environnement. On retiendra :

- Augmenter la quantité de déchets ménagers et assimilés faisant l'objet d'une préparation en vue de la réutilisation ou d'un recyclage en orientant vers ces filières 55% en 2025, 60% en 2030 et 65% en 2035 de ces déchets mesurés en masse
- Séparation à la source des biodéchets d'ici 2024
- En 2035, limitation de stockage des DMA à 10% de leur gisement
- Développer le réemploi et augmenter la quantité de déchets faisant l'objet de préparation à la réutilisation, notamment des équipements électriques et électroniques, des textiles et des éléments d'ameublement afin d'atteindre l'équivalent de 5% du tonnage de déchets ménagers en 2030. Les cahiers des charges des filières à responsabilité élargie des producteurs définissent des objectifs en ce sens adaptés à chaque filière.

(Source : https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000043974936)

LE PRPGD AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets d'Auvergne-Rhône-Alpes a été approuvé en décembre 2019. L'objectif principal en termes de prévention est de stabiliser le tonnage de DMA à son niveau de 2015, ce qui, au vu de l'évolution de la population régionale, entraîne une baisse de 35 kg/hab des DMA en 2025 et de 50 kg/hab en 2031.

Pour ce faire, les pistes prioritaires de prévention portent sur :

- Les biodéchets (lutte contre le gaspillage alimentaire, compostage de proximité et prévention des déchets verts)
- La mise en œuvre de l'éco-exemplarité des collectivités
- La poursuite du développement du réemploi et de la réparation
- Le développement de l'utilisation de changes lavables
- L'amélioration de la séparation des déchets dangereux diffus et le recours à moins de produits dangereux
- La prolongation de la diffusion du stop pub
- L'éco-tourisme
- La promotion de l'eau du robinet
- L'encouragement aux démarches de systèmes de management environnemental
- La sensibilisation des activités économiques à l'impact économique de la prévention

(Source : https://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/6_prpgd.pdf)

4.2 Objectifs de la collectivité

Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté (SMVIC) propose son Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés afin de respecter les objectifs réglementaires précités et d'ainsi tendre vers l'objectif de diminution globale de 15% des DMA* par habitant entre 2010 et 2030.

Cela signifie pour le territoire de SMVIC une production de 490 kg/habitant de DMA* en 2030 (pour rappel, la production de DMA* en 2010 était de 577 kg/habitant et 617 kg/habitant en 2022).

Afin d'atteindre cet objectif de diminution, les objectifs annuels seraient les suivants :

	Années							
	2010	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Objectif de production annuelle de DMA* (kg/habitant)	577 kg	617 kg	601 kg	585 kg	569 kg	553 kg	537 kg	521 kg

Il est important de faire les constats suivants afin de comprendre les différentes orientations du PLPDMA de Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté. Il doit en effet répondre aux problématiques spécifiques du territoire :

CONSTATS DÉCHÈTERIES

- Les déchets issus des déchèteries représentent près de 60 % des tonnages du territoire
- Augmentation continue des tonnages
- 75 % du tonnage total se portent sur 3 flux (encombrants, gravats, déchets verts)
- Le ratio des gravats est élevé sur notre territoire : 85 kg/an/habitant (environ 50 kg/an/habitant au niveau national)

> Pistes de travail

- Trouver des solutions pour limiter les gravats (travail sur les déchets des professionnels ainsi que sur les différents exutoires locaux / Travail sur le réemploi des matériaux de construction)
- Poursuivre et renforcer les opérations autour du réemploi avec la ressourcerie intercommunale
- Encourager la gestion des déchets au jardin afin de limiter les apports en déchèterie

CONSTATS OMR ET COLLECTE SÉLECTIVE

Relative stabilité des tonnages totaux, mais :

- Augmentation continue des OMR*
- Raréfaction des papiers
- Progression des tonnages de la collecte sélective (hors papiers)

> Pistes de travail

- Avoir une meilleure connaissance de la composition des OMR* grâce à des caractérisations (part des biodéchets notamment)
- Réduire la part des biodéchets dans les OMR* (lutte contre le gaspillage alimentaire, compostage individuel, compostage partagé)
- Réduire l'utilisation des emballages



Atelier de fabrication de savons dans le cadre de la Semaine européenne de la Réduction des Déchets (SERD)

5. PLAN D' ACTIONS, COMPOSÉ DE 6 THÈMES, 10 AXES ET 29 ACTIONS

Le plan d'actions est découpé en 6 thèmes. Chaque thème étant lui-même découpé en différents axes de travail (12 axes au total) :

Thème 1 - BIODÉCHETS

AXE 1 : Lutter contre le gaspillage alimentaire

AXE 2 : Éviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets

Thème 2 - ÉCO-CONSOMMATION

AXE 3 : Mettre fin à l'utilisation des produits jetables

AXE 4 : Limiter l'achat de produits emballés

AXE 5 : Développer une opération « foyers éco-exemplaires témoins »

Thème 3 - RÉEMPLOI

AXE 6 : Donner plutôt que jeter - Réemployer, réparer, louer et achats groupés - Éviter la surconsommation et les achats inutiles

Thème 4 - ÉCO-EXEMPLARITÉ

AXE 7 : Être éco-exemplaire en matière de prévention des déchets

Thème 5 - SENSIBILISATION

AXE 8 : Sensibiliser les acteurs et favoriser la visibilité de leurs efforts en faveur de la prévention des déchets

Thème 6 - DÉCHETS DES ENTREPRISES

AXE 9 : Réduire les déchets des entreprises

AXE 10 : Réduire les déchets du BTP

1 - BIODÉCHETS



Animation scolaire à l'école de Cras

AXE 1 : LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

ACTION 1 : Renforcer la lutte contre le gaspillage alimentaire dans la restauration collective et la restauration

- Sensibiliser en milieu scolaire (maternelle/primaire/collège/lycée)
- Développer l'animation autour du repas en cantine scolaire
- Sensibiliser et mettre en œuvre des actions au sein des EHPAD et hôpitaux

MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS



Phasage

2024 - 2029



Pilote(s)

Services Gestion et Valorisation des Déchets/Communication/EHPAD/Hôpitaux



Acteurs/cibles

- Service scolaire des communes
- Élèves
- Hôpitaux/EHPAD
- Restaurateurs/traiteurs



Indicateur de suivi

- Nombre de classes/élèves sensibilisés
- Réduction des quantités d'ordures ménagères collectées dans les établissements de santé (hôpitaux et EHPAD)



État d'avancement

En cours : matériel gaspillage alimentaire acheté 29/09/23

ACTION 2 : Sensibiliser le consommateur à la lutte contre le gaspillage alimentaire

- Campagne de communication autour des DLC/DLUO (Date Limite de Consommation/Date Limite d'Utilisation Optimale), achats en vrac et consommer local (actions physiques, sur les lieux de consommation)
- Communiquer des astuces pour ne pas jeter : préparer ses courses, ranger son réfrigérateur et la préparation des repas (cuisiner les restes, faire une liste de courses, planifier les repas) => proposer un support de communication pour résumer ces astuces anti-gaspi

MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS

	Phasage	2025 - 2029
	Pilote(s)	Services Gestion et Valorisation des Déchets/Communication
	Acteurs/cibles	• Grand public
	Indicateur de suivi	• Réduction des quantités d'emballages collectés
	État d'avancement	À faire

ACTION 3 : Développer l'utilisation du « Gourmet Bag »

- Identifier les restaurateurs du territoire qui pratiquent déjà => contacter tous les restaurateurs sous forme d'une enquête
- Proposer aux restaurateurs cette démarche
- Créer une charte et une marque de reconnaissance. Communiquer dessus

MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS

	Phasage	2027
	Pilote(s)	Services Gestion et Valorisation des Déchets/Économique
	Acteurs/cibles	• Professionnels de la restauration
	Indicateur de suivi	• Nombre d'établissements et taux de restaurateurs ayant adhéré au gourmet bag et signé la charte de lutte contre le gaspillage alimentaire
	État d'avancement	À faire

AXE 2 : ÉVITER LA PRODUCTION DE DÉCHETS VERTS ET ENCOURAGER LA GESTION DE PROXIMITÉ DES BIODÉCHETS

ACTION 1 : Favoriser le compostage individuel et partagé

- Promouvoir la pratique du compostage individuel => vente de composteurs individuels à prix réduit et communication (réseaux sociaux, site internet, bulletin SMVIC, bulletins communaux)
- Mettre en place et suivre les sites de compostage partagé
- Relancer la pratique du lombricompostage

MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS

	Phasage	2024 - 2029
	Pilote(s)	Service Gestion et Valorisation des Déchets
	Acteurs/cibles	• Grand public • Bailleurs sociaux • Gestionnaires de copropriétés
	Indicateur de suivi	• Taux d'équipement des foyers (composteurs individuels et lombricomposteurs) • Nombre de sites de compostage partagé installés
	État d'avancement	Fait - Actions lancées, à poursuivre sur la durée totale du PLPDMA

ACTION 2 : Limiter les apports de déchets verts en déchèteries

- Promouvoir et inciter à la pratique du broyage de proximité
- Sensibiliser sur la gestion des déchets verts in situ => réaliser ou utiliser un guide existant des bonnes pratiques « Jardiner autrement » (tonte mulching, broyage, paillage, choix d'essences locales à croissance lente, limiter la taille...)
- Distribuer, avec chaque permis de construire, le guide des bonnes pratiques (jardinage et gestion des déchets verts)

MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS

	Phasage	2025 - 2029
	Pilote(s)	Services Gestion et Valorisation des Déchets/Communication
	Acteurs/cibles	• Grand public • Communes
	Indicateur de suivi	• Évolution des tonnages de déchets verts
	État d'avancement	En cours : visite Morestel programmée / Ateliers de sensibilisation démarrés pendant la SERD 2023

ACTION 3 : Organiser des opérations « Adopte une poule »

MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS

	Phasage	2024 - 2029
	Pilote(s)	Services Gestion et Valorisation des Déchets/Communication
	Acteurs/cibles	• Grand public
	Indicateur de suivi	• Nombre de poules distribuées
	État d'avancement	Fait

ACTION 4 : Mettre en place des caractérisations des ordures ménagères afin d'identifier les secteurs du territoire qui nécessitent un renforcement des actions à mener sur la gestion des biodéchets

MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS

	Phasage	2024
	Pilote(s)	Service Gestion et Valorisation des Déchets
	Acteurs/cibles	• Grand public
	Indicateur de suivi	• Évolution de la part des biodéchets dans les ordures ménagères résiduelles
	État d'avancement	À faire

2 - ÉCO-CONSOMMATION



Conteneur de récupération des bouteilles (Ma bouteille s'appelle reviens - Biocoop à Chatte)

AXE 3 : METTRE FIN À L'UTILISATION DES PRODUITS JETABLES

ACTION 1 : Proposer des alternatives aux produits jetables et à usage unique

- Campagne de communication autour des alternatives au jetable => vaisselle, serviettes en papier, essuie-tout, coton, lingettes lavantes ou démaquillantes...
- Promouvoir l'utilisation de couches lavables
- Promouvoir l'achat ou la location de vaisselle réutilisable (Ressourcerie intercommunale...)

MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS

	Phasage	2024 - 2026
	Pilote(s)	Services Gestion et Valorisation des Déchets/Communication
	Acteurs/cibles	• Grand public • Communes • Ressourcerie
	Indicateur de suivi	• Réduction des tonnages d'emballages
	État d'avancement	En cours : ateliers SERD 2023

ACTION 2 : Créer un partenariat avec les distributeurs du territoire

- Accompagner les commerçants de proximité : possibilité de proposer des contenants consignés pour l'emballage des produits / labelliser les commerçants participants / proposition de vrac
- Rencontrer les gérants de supermarchés : revenir en arrière sur les pré-emballages en barquettes des produits frais (viande, fromages, charcuterie, légumes, ...) / accepter les contenants apportés par les clients (ou contenants consignés)
- Communiquer sur la possibilité d'économie faite par les commerçants sur les emballages jetables

MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS

	Phasage	2026 - 2027
	Pilote(s)	Services Gestion et Valorisation des Déchets/Économique
	Acteurs/cibles	• Commerçants • Grande distribution
	Indicateur de suivi	• Réduction des tonnages d'emballages
	État d'avancement	En cours

ACTION 3 : Proposer une alternative au recyclage des emballages en verre : la consigne avec « Ma bouteille s'appelle reviens »

MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS

	Phasage	2023
	Pilote(s)	Service Gestion et Valorisation des Déchets
	Acteurs/cibles	• Clients Biocoop
	Indicateur de suivi	• Réduction des tonnages de verre
	État d'avancement	Fait

AXE 4 : LIMITER L'ACHAT DE PRODUITS EMBALLÉS

ACTION 1 : Sensibiliser sur les réflexes d'achats de produits moins emballés

- Favoriser l'achat à la coupe ou en vrac plutôt que sous-vide ou emballés (viande, fromage, charcuterie, fromage, fruits et légumes...)
- Encourager les usagers à boire l'eau du robinet plutôt que l'eau en bouteille => utilisation de gourde
- Ateliers « Faire soi-même » => fabrication de produits ménagers, de produits de beauté cosmétiques naturels, de sacs en tissu pour les achats de fruits/légumes

MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS

	Phasage	2024 - 2028
	Pilote(s)	Services Gestion et Valorisation des Déchets/Communication
	Acteurs/cibles	• Grand public
	Indicateur de suivi	• Réduction des tonnages d'emballages
	état d'avancement	En cours - Messages SERD et animations en milieu scolaire 4 ateliers proposés sur l'année 2024

AXE 5 : DÉVELOPPER UNE OPÉRATION « FOYERS ÉCO-EXEMPLAIRES TÉMOINS »

ACTION 1 : Lancer un appel à candidature afin de sélectionner des foyers éco-exemplaires témoins afin de mettre en lumière leurs bonnes pratiques via les différents canaux de communication (presse, réseaux sociaux...)

MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS

	Phasage	2026 - 2029
	Pilote(s)	Services Gestion et Valorisation des Déchets/Communication
	Acteurs/cibles	• Foyers éco-exemplaires • Grand public
	Indicateur de suivi	• Nombre de foyers éco-exemplaires témoins • Réduction des tonnages d'emballages
	État d'avancement	À faire

3 - RÉEMPLOI



Ressourcerie intercommunale à Saint-Sauveur

AXE 6 : DONNER PLUTÔT QUE JETER - RÉEMPLOYER, RÉPARER, LOUER ET ACHATS GROUPÉS – ÉVITER LA SURCONSOMMATION ET LES ACHATS INUTILES

ACTION 1 : DONNER - sensibiliser les usagers sur les acteurs locaux du réemploi et les associations (pa-iss, eco'mat 38...)

- Campagne de communication sur le don d'objets, de vêtements => identifier les associations du territoire/les filières du réemploi
- Informations sur les différentes activités de la Ressourcerie intercommunale
- Communiquer sur l'hygiène des objets réemployés (exemple : matériel médical)
- Utiliser les communes comme relais d'information
- Développer le concept de Ressourcerie mobile
- Utiliser le point d'apport volontaire pour communiquer auprès des citoyens (phrases « choc ») et utiliser les bulletins municipaux
- Proposer une communication en fonction de l'âge et du public. Par exemple, pour les adolescents, axer la communication sur les moyens de recycler les vêtements, les téléphones... (friperies, matériels reconditionnés...)
- Organiser le don pour la ressourcerie sur la déchèterie intercommunale à Vinay

MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS



Phasage

2024 - 2029



Pilote(s)

Services Gestion et Valorisation des Déchets/Communication/PA-ISS



Acteurs/cibles

- Grand public
- Communes
- Ressourcerie



Indicateur de suivi

- Augmentation de l'activité de la ressourcerie (tonnages et CA) et Eco'Mat 38



État d'avancement

En cours - Janvier 2023 : ouverture de la Ressourcerie intercommunale - SERD 2023 axée sur le réemploi

ACTION 2 : ACHETER - Promouvoir les achats d'occasion avec la ressourcerie intercommunale et Eco'Mat 38

- Sensibilisation grand public et public scolaire (collèges et lycées) : journées portes ouvertes / visites scolaires de la Ressourcerie intercommunale et d'Eco'Mat 38

MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS

	Phasage	2023 - 2028
	Pilote(s)	Services Gestion et Valorisation des Déchets/PA-ISS
	Acteurs/cibles	• Grand public • Collégiens/lycéens
	Indicateur de suivi	• Augmentation de l'activité de la Ressourcerie (tonnages et CA) et Eco'Mat 38 • Réduction des tonnages en déchèterie (encombrants/D3E)
	État d'avancement	En cours - Janvier 2023 : ouverture de la Ressourcerie intercommunale - SERD 2023 axée sur le réemploi

ACTION 3 : RÉPARER – Campagne de communication « Réparer plutôt que jeter et racheter »

- Ateliers de réparation (Repair'café...) en partenariat avec la Ressourcerie intercommunale => matériel informatique, électro-ménager, vélos
- Proposer des ateliers de réparation en lien avec le passage de la déchèterie mobile
- Recenser sur le territoire les associations qui proposent du matériel réparé et reconditionné (ex : www.humanis.org)
- Accompagner les scolaires dans la création d'un club réparation (collège et lycée, en lien avec la technologie)

MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS

	Phasage	2026 - 2029
	Pilote(s)	Services Gestion et Valorisation des Déchets/Communication/PA-ISS
	Acteurs/cibles	• Grand public • Collégiens/lycéens
	Indicateur de suivi	• Réduction des tonnages en déchèterie (encombrants/D3E)
	État d'avancement	En cours - Janvier 2023 : ouverture de la Ressourcerie intercommunale - SERD 2023 axée sur le réemploi

ACTION 4 : PARTAGER, PRÊTER, LOUER – Promouvoir d'autres modes de consommation : le partage, le prêt, la location, le troc

- Communiquer sur les achats groupés (en famille ou entre voisins) // Prêts (mesvoisins.fr)
- Communiquer sur le « Louer plutôt qu'acheter »
- Instaurer une journée de troc des voisins/brocantes/vides maison
- Promouvoir la bricothèque (location de matériels) de la Ressourcerie intercommunale

MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS

	Phasage	2027 - 2029
	Pilote(s)	Services Gestion et Valorisation des Déchets/Communication/PA-ISS
	Acteurs/cibles	• Grand public • Communes • Ressourcerie
	Indicateur de suivi	• Réduction des tonnages en déchèterie (encombrants/D3E)
	État d'avancement	À faire

4 - ÉCO-EXEMPLARITÉ



Verres réutilisables Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté

AXE 7 : ÊTRE ÉCO-EXEMPLAIRE EN MATIÈRE DE PRÉVENTION DES DÉCHETS

ACTION 1 : Sensibiliser les acteurs des administrations publiques à la prévention des déchets

- Effectuer un diagnostic dans les administrations publiques du territoire
- Faire des propositions d'améliorations et de mise en place de nouvelles actions
- Désigner des référents par collectivité et par service de SMVIC
- Afficher des consignes dans les salles communales : tri et prévention des déchets, mais aussi la bonne utilisation de l'eau et de l'énergie
- Manifestations SMVIC « zéro déchet » (inauguration, réunions, réceptions, arbre de Noël...)

MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS



Phasage

2024 - 2029



Pilote(s)

Service Gestion et Valorisation des Déchets



Acteurs/cibles

- Élus
- Agents communaux
- Agents intercommunaux
- Nombre de référents
- Nombre de services ayant adhéré à la démarche de prévention des déchets



Indicateur de suivi



État d'avancement

En cours - Travail transversal avec les services de SMVIC / Projet d'administration : participation du service GVD au groupe de travail « Vers une administration éco-responsable »

ACTION 2 : Mettre à disposition des outils pour les manifestations

- Modifier le règlement de location/d'utilisation des salles communales
- Mise à disposition de gobelets réutilisables // Location de gobelets
- Mise à disposition par les communes de vaisselle réutilisable lors de manifestations privées, associatives ou communales
- Guide/Charte des manifestations éco-responsables
- Désigner un élu référent dans chaque commune afin d'assurer les relais d'information entre l'intercommunalité et les associations. Pour certaines communes il sera possible d'identifier un référent citoyen associatif ou en lien avec les associations (si la disponibilité des élus semble incertaine)

MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS

	Phasage	2024 - 2029
	Pilote(s)	Service Gestion et Valorisation des Déchets
	Acteurs/cibles	• Communes • Associations • Grand public (location de salles) • Associations
	Indicateur de suivi	• Nombre d'agents formés • Nombre de salles communales et intercommunales dont le règlement d'utilisation a été modifié pour intégrer le tri et la prévention des déchets • Nombre de salles ayant mis à disposition de la vaisselle réutilisable dans la location • Nombre d'associations ayant signé une charte d'engagement prévention et tri des déchets
	État d'avancement	En cours - Opérations ponctuelles soutenues => généraliser et se doter en kits pour les manifestations

ACTION 3 : Faire appel au réemploi pour l'équipement des services administratifs publics

- Pour le matériel informatique et le mobilier de bureau, sensibiliser les services administratifs publics afin qu'ils fassent appel à la recyclerie pour équiper les bureaux et réparer le matériel informatique
- Créer un espace d'échange pour le mobilier entre les différents services de SMVIC et les communes

MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS

	Phasage	2024 - 2026
	Pilote(s)	Service Gestion et Valorisation des Déchets
	Acteurs/cibles	• Directeurs de services SMVIC • Agents des services SMVIC
	Indicateur de suivi	• Nombre d'unité d'équipements informatiques et de mobiliers réemployés au sein de SMVIC
	État d'avancement	Inter'troc de SMVIC, créé en 2023 Visites de la Ressourcerie intercommunale pour les agents et responsables de services en juin 2024 (achats de seconde main pour équiper les services)

5 - SENSIBILISATION



AXE 8 : SENSIBILISER LES ACTEURS ET FAVORISER LA VISIBILITÉ DE LEURS EFFORTS EN FAVEUR DE LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

ACTION 1 : Sensibiliser les enfants à la réduction des déchets (animations en milieu scolaire)

- Animations en milieu scolaire (maternelles, primaires, collèges et lycées)
- Mettre en lumière les initiatives en milieu scolaires : concours, clubs écocitoyens dans les collèges et lycées (friperies, ateliers de réparation...)

MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS



Phasage

2024 - 2029



Pilote(s)

Services Gestion et Valorisation des Déchets/Communication



Acteurs/cibles

• Scolaires



Indicateur de suivi

• Nombre de classes/élèves sensibilisés



État d'avancement

Fait. À renouveler chaque année scolaire

ACTION 2 : Accompagner par de la communication toutes les actions à mener (réalisation de campagnes de communication, en s'appuyant sur les outils existants)

- Site internet, réseaux sociaux, bulletin SMVIC, bulletins communaux, guides
- Fournir des outils/conseils/informations pour mener un projet d'éducation
=> animateurs, enseignants, parents d'élèves...

MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS

	Phasage	2025 - 2029
	Pilote(s)	Services Gestion et Valorisation des Déchets/Communication
	Acteurs/cibles	• Grand public
	Indicateur de suivi	• Réduction des quantités d'emballages collectés
	État d'avancement	En cours

ACTION 3 : Organiser chaque année la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (SERD)

MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS

	Phasage	2024 - 2029
	Pilote(s)	Services déchets/Communication/Économique/PA-ISS
	Acteurs/cibles	• Grand public
	Indicateur de suivi	• Nombre de participants aux animations/ateliers
	État d'avancement	Fait

ACTION 4 : Sensibiliser les associations du territoire

- Mettre les associations au cœur de l'action car elles peuvent être de très bons relais d'information en matière de prévention des déchets => faire des réunions d'information avec les associations et proposer de faire un diagnostic sur la gestion de leurs déchets afin de les accompagner dans le changement de cette gestion

MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS

	Phasage	2026 - 2029
	Pilote(s)	Service Gestion et Valorisation des Déchets
	Acteurs/cibles	• Président(e)s associations
	Indicateur de suivi	• Nombre d'associations ayant signé une charte d'engagement prévention et tri des déchets
	État d'avancement	À faire

ACTION 5 : Axer la communication sur le « faire-savoir »

- Réaliser un document qui référence les initiatives du territoire

MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS

	Phasage	2027
	Pilote(s)	Services Gestion et Valorisation des Déchets/Communication/Économique
	Acteurs/cibles	• Grand public
	Indicateur de suivi	• Réalisation et diffusion du document
	État d'avancement	À faire

6- DÉCHETS DES ENTREPRISES



AXE 9 : RÉDUIRE LES DÉCHETS DES ENTREPRISES

ACTION 1 : Communiquer et sensibiliser les entreprises

- Reprendre la communication « au début » : réexpliquer les modalités de collecte et de facturation car le constat est que de nombreuses entreprises ne les connaissent pas ou mal. Cela les amène à avoir une mauvaise gestion de leurs déchets et donc une mauvaise maîtrise de leurs coûts. => Rappeler que si l'entreprise trie ses déchets, elle verra sa facture « ordures ménagères » baisser significativement
- Faire un état des lieux sur la gestion et la prévention des déchets auprès des chambres (commerce, agriculture...)
- Sensibiliser les entreprises à travers la communication : prévention, tri, recyclage, réemploi

MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS

	Phasage	2024 - 2025
	Pilote(s)	Services Gestion et Valorisation des Déchets/Économique
	Acteurs/cibles	• Entreprises/gros producteurs • CCI • AISG
	Indicateur de suivi	• Réduction des quantités de déchets collectés chez les gros producteurs
	État d'avancement	En cours / travail avec le service développement économique (participation au mois de la RSE...) Une campagne de sensibilisation des gros producteurs a débuté en mars 2024

ACTION 2 : Impulser et essayer les bonnes pratiques en entreprise

- Impliquer le service « Développement économique » de l'intercommunalité afin de faciliter le lien avec les entreprises du territoire, mais également faire d'eux un relais d'information privilégié
- Mettre en lumière les bonnes pratiques déjà existantes des professionnels du territoire
Rédaction d'un guide de bonnes pratiques

MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS

	Phasage	2025 - 2026
	Pilote(s)	Services Gestion et Valorisation des Déchets/Économique/Communication
	Acteurs/cibles	• Entreprises/gros producteurs • CCI • AISG
	Indicateur de suivi	• Réduction des quantités de déchets collectés chez les gros producteurs
	État d'avancement	En cours / travail avec le service développement économique (participation au mois de la RSE...)

ACTION 3 : Mise en place du contrôle d'accès dans les déchèteries

MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS

	Phasage	2024 - 2025
	Pilote(s)	Service Gestion et Valorisation des Déchets
	Acteurs/cibles	• Professionnels
	Indicateur de suivi	• Réduction des déchets non valorisables
	État d'avancement	En cours

AXE 10 : RÉDUIRE LES DÉCHETS DU BTP

ACTION 1 : Limiter les apports de gravats des professionnels en déchèterie

- Proposer d'autres exutoires aux professionnels du BTP pour leurs déchets inertes => exutoires locaux / gestion de ces déchets en circuit court
- Favoriser le développement du recyclage des gravats, avec les entreprises qui sont en mesure de proposer du broyage/concassage de gravats

MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS

	Phasage	2027 - 2029
	Pilote(s)	Service Gestion et Valorisation des Déchets
	Acteurs/cibles	• Professionnels
	Indicateur de suivi	• Réduction des tonnages de gravats en déchèteries
	État d'avancement	À faire

ACTION 2 : Sensibiliser les professionnels et les collectivités à la pratique de la déconstruction sélective

- Travailler sur un partenariat avec l'association Eco'Mat 38 (déconstruction sélective et revente de matériaux de construction - 1^{er} et 2nd œuvre)

MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS

	Phasage	2025 - 2029
	Pilote(s)	Service Gestion et Valorisation des Déchets
	Acteurs/cibles	• Professionnels • Communes
	Indicateur de suivi	• Réduction des tonnages en déchèterie
	État d'avancement	À faire

DÉCHÈTERIES INTERCOMMUNALES

04 76 38 66 03
contact.dechets@smvic.fr

SAINT-QUENTIN-SUR-ISÈRE

PAE du Gouret

Lundi : 13h30 - 18h
Mercredi : 9h - 12h et 13h30 - 18h
Samedi : 9h - 18h

SAINT-SAUVEUR

110 route de la croix de May

Lundi : 9h - 12h et 13h30 - 18h
Mardi : 9h - 18h*
Mercredi : 9h - 12h et 13h30 - 18h
Jeudi : 9h - 12h et 13h30 - 18h
Vendredi : 9h - 18h*
Samedi : 9h - 18h

VINAY

PAE Les Levées

Lundi : 9h - 12h et 13h30 - 18h
Mardi : 13h30 - 18h
Mercredi : 9h - 12h et 13h30 - 18h
Jeudi : 13h30 - 18h
Vendredi : 9h - 12h et 13h30 - 18h
Samedi : 9h - 18h

* Ouverture réservée aux professionnels
mardi et vendredi de 8h à 9h à Saint-Sauveur

Maison de l'intercommunalité
7 rue du Colombier
38160 Saint-Marcellin
04 76 38 45 48
www.saintmarcellin-vercors-isere.fr

